

ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE

Adresse internet: <http://adev06.org>



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 20 avril 2013, salle A. Escoffier à Villeneuve Loubet

La séance est ouverte à 10h00

Rappel de l'Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée 2012.
2. Composition du bureau de séance.
3. Rapport moral 2012 - 2013, présenté par le Président M. Serge JOVER.
4. Rapport financier 2012, présenté par le Vice-président M. Philippe FERRAND.
5. Elections au Conseil d'Administration.
6. Priorités pour l'année 2013-2014.
7. Questions diverses.
8. Le Pot de l'Amitié

Sont présents ou représentés : 35 présents et 52 représentés sur 136 adhérents.

1 – Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée 2012.

Ce P.V. a été envoyé par courrier à l'ensemble des membres et mise en ligne sur le site de l'ADEV. **Le PV a été adopté à l'unanimité.**

2 - Composition du bureau de séance.

Il est proposé que : M. Serge JOVER assure la présidence de séance, le secrétariat soit assuré par M. Michel LABARTHE, le rôle d'asseurs soit confié à M. Jean VIGNAL et Mme Monique CONSTANT, qui l'acceptent. Cette motion est soumise au vote.

Pas d'opposition à la composition de ce Bureau de séance, elle est adoptée à l'unanimité.

3 - Rapport moral, présenté par le Président M. Serge JOVER.

En premier lieu, l'Orateur tient à remercier les membres de l'association et les personnalités présentes : M. Laurent COLLIN adjoint de l'Environnement de la commune de Villeneuve Loubet, M. Renaud Letitre adjoint des finances de la commune de Villeneuve Loubet, M. Frédéric BOSSARD conseiller municipal, représentant le Sénateur-Maire de Valbonne et le représentant, M. René FERRAZ, adjoint à l'urbanisme, représentant M. le Maire de Roquefort les Pins, M. Christian DENTAL Président du Conseil De Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

En tout début d'assemblée nous rejoignent M. Richard CAMOU, Maire de Villeneuve Loubet et M. le Député Lionnel LUCA.

Le rapport Moral portera sur les points suivants :

1. Décharge de la Glacière
2. Carrière de la Roque
3. Nouvelle Ligne ou Projet LGV Paca
4. Autres actions

3 -1- Décharge de la Glacière.

-Une photo montre le site, l'érosion par les pluies des 20cm de terre laisse apparaître la géo membrane. Le site n'est pas végétalisé.

-Concernant le BGVAP et les lixiviats nos recours en justice sont toujours d'actualité.

Après cinq ans d'activité illégale, M. le Préfet avait régularisé en 2009, l'installation d'avril 2004 du BGVAP.

Le recours « au fond » est déposé en Août 2004, le jugement rendu en décembre 2010 : l'arrêté préfectoral autorisant le fonctionnement de cet appareil est « annulé », le Tribunal ordonne l'arrêt de l'évaporateur de lixiviats (BGVAP).

Cette annulation est confirmée en appel par le Tribunal en novembre 2012.

Suite à la demande de Sud Est Assainissement d'autorisation d'exploitation du BGVAP, le Tribunal ordonne une enquête publique, déclenchée le 21 décembre 2012. Elle se déroule au mois de janvier 2013, l'exploitant refuse de répondre au mémoire déposé par l'ADEV. L'enquêtrice conclut par un avis défavorable. La DREAL puis le CODERST seront consultés, enfin le Préfet décidera.

Entre temps, l'ADEV et la Mairie de Villeneuve ont envoyé un recours gracieux au Préfet, lui demandant de retirer le BGVAP de son Arrêté de Post Exploitation d'août 2012. En février 2013, le Préfet émet l'Arrêté Complémentaire Rectificatif supprimant le BGVAP.

Dans la pratique l'évaporateur BGVAP, suspendu de fonctionnement par le Tribunal, non autorisé par le Préfet, continue de fonctionner et de polluer, en totale illégalité.

Lors de sa visite au Préfet du 16 avril 2013, l'ADEV a de nouveau proposé l'utilisation du procédé dit « osmose inverse », non polluant, utilisé partout dans le monde avec succès, mais 40% plus cher que l'évaporateur de lixiviats. Rappel est fait que les fumées rejetées par les torchères contiennent des gaz toxiques disséminés dans l'atmosphère.

En coordination avec le Conseil De Développement (CDD) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), l'ADEV a émis un avis sur le traitement des Alpes Maritimes : 1-qu'il soit fait injonction à l'ouest du département respecter le Plan Départemental des Déchets, 2-que les communes de Cannes et Grasse construisent rapidement les équipements nécessaires sur leur territoire. En effet l'incinérateur d'Antibes traite les déchets des communes de la CASA plus cinq communes de l'ouest du département ; il fonctionne au maximum de ses capacités. L'auditoire n'a pas de questions sur La Glacière.

3 -2- Carrière de la Roque. Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Ce dossier devient de plus en plus complexe

Une photo, prise en l'an 2000, montre les mâchefers, résidus des déchets incinérés, (qui devraient, légalement, être stockés sur des sites de classe 2), déposés à même le sol (plus d'un million de tonnes), sur la commune de Roquefort les Pins, en limite de commune de Villeneuve Loubet.

L'Arrêté Préfectoral du 28 octobre 2009, autorise l'ISDI sur le site de la carrière de La Roque. Prévision : 15 millions de tonnes recouvriront les mâchefers, sans carottage, c'est-à-dire sans savoir ce que contiennent ces dépôts ni les risques encourus, sans protection quant aux infiltrations futures. Au prétexte que ces dépôts étaient juridiquement légaux à la date où ils ont été déposés. Le Comité de Suivi de Site (CSS) tient trois réunions, le 05 février 2010, le 08 septembre 2010, le 06 décembre 2012.

Devant l'illégalité de ces dépôts, l'ADEV dépose un recours au Tribunal Administratif de Nice, le 20 avril 2010. L'affaire est jugée et le T.A. de Nice annule l'Arrêté Préfectoral autorisant l'ISDI le 28 décembre 2012. La carrière est alors fermée.

Le 14 février 2013, le Préfet autorise la réouverture d'une station de « transit temporaire » sur un hectare du site de La Roque, dans le cadre d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Une vidéo de l'émission "La voix est libre" de Fr3 Côte d'Azur du 09 mars 2013, retrace l'intervention du Préfet Christophe MIRMAND. Une procédure à l'initiative de l'Etat, justifiée par l'intérêt général, permettra ensuite la mise en conformité du document d'urbanisme.

Lors de la réunion en préfecture du 16 avril 2013, entre l'ADEV et M. Le Préfet, le représentant de l'Etat a précisé que le dossier de La Roque repartait de zéro. L'Etat effectuera une modification du POS de la commune afin de permettre la réalisation de l'ISDI. Ensuite sera déclenchée une Enquête Publique pour cette modification du POS (ce n'est pas un PIG pour le Préfet).

Concernant le stockage des mâchefers, il n'est plus question de faire des carottages, mais l'Etat propose l'installation d'une géo membrane sur les 35 hectares de la carrière. Parallèlement le Préfet s'engage à chercher d'autres sites dans l'ouest du département, capable d'accueillir des déchets inertes.

En positif, le Préfet est ouvert au dialogue, déjà sept rencontres d'échange et de concertation en coopération depuis octobre 2012, l'ADEV devient un interlocuteur privilégié de l'Etat.

L'enjeu est de taille : 400 camions par jour pendant cinq ans ; et si la demande de l'exploitant d'augmentation de 750 000 tonnes est acceptée c'est 75 camions de plus chaque jour. Chiffré à 20 € la tonne, le chiffre d'affaire est copieux.

Aujourd'hui, l'autorisation de 2 mètres de hauteur sur un hectare soit 20 000 m3 est déjà largement dépassée.

3 - 3 - Projet LGV Paca devient « Ligne Nouvelle ».

Au Comité de pilotage du 09 janvier 2013, RFF oublie l'objectif Marseille-Nice-une-heure, et réoriente le grand projet ferroviaire vers trois fonctions : 1- assurer le développement des trains du quotidien, 2- désenclaver l'est var et l'ouest alpes maritimes, 3- relier les métropoles de l'arc méditerranéen, et prend en compte trois éléments de remise en ordre : 1- l'adaptation de la vitesse aux enjeux territoriaux, 2- la possibilité d'utiliser cette infrastructure pour des liaisons régionales, 3-la prise en compte des aménagements nécessaires au développement du fret.

Ce système ferroviaire intégré Marseille-Nice est partagé en deux phases : Marseille Toulon et Nice Le Muy qui constituent le projet « Ligne Nouvelle » pour un montant de 11,0 Mds €, valeur 2008, non compris, bien sûr, les imprévus et la révision de prix de 2008 à l'année d'exécution.

Le précédent gouvernement avait prévu dans son Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) 70 grands projets pour un montant de 264 Mds € sur 25 ans. Trop ambitieux en cette période de crise. L'actuel gouvernement a créé la Commission « Mobilité 21 » chargée de trier et hiérarchiser ces projets en vue d'établir un Schéma National de Mobilité Durable. Cette Commission sera à Marseille ce 24 avril, et à Nice le 25 avril. Ne seront consultés que les co-financeurs du projet, les entités favorables au projet « Ligne Nouvelle ». L'ADEV n'a pas reçu de réponse à sa demande de Rendez-vous.

Nous dérangeons car l'ADEV et le Conseil De Développement de la CASA ont proposé une solution alternative : continuer la construction de la 3^{ème} voie entre Nice St Augustin et Cagnes sur Mer, et mettre en place une signalisation ferroviaire à la hauteur des besoins. Cette solution alternative règle le problème de saturation actuel, est réalisable en moins de 5 ans, sans détérioration de site, d'un coût accessible 500 Millions €, et profite au département. Malheureusement cette proposition fait de l'ombre au grand projet « Ligne Nouvelle ». Cette proposition a obtenu le soutien de tous les élus de la CASA qui ont en faite une motion. Cette dernière a été remise 1-au Préfet M. MIRMAND, 2-au Député et Vice-président du Conseil Général M. LUCA, 3-au Président de la « Commission 21 » M. DURON, 4-au Directeur Régional de RFF M. SVETCHINE, 5-à M. le Premier Ministre, 6-à M. le Ministre des Transports. **AUCUNE REPONSE A CE JOUR.**

3 - 4 -Autres actions

Terrain d'accueil des Gens du Voyage :

- Le Préfet est à la recherche d'un terrain pour accueillir les gens du voyage, non pas « à l'année », mais uniquement lors de leur déplacement annuel d'un mois (environ 300 caravanes). Le terrain de la vacherie (3 hectares) proche du rond-point de l'entrée du village est le premier en vue bien qu'il soit en zone inondable, et dans le périmètre de sécurité par rapport à la station de pompage d'eau domestique des ferrayonnes ; mais il a déjà été utilisé argumente le Préfet, et se trouve proche de la Gendarmerie

nouvellement installée. Ce sujet a été évoqué lors de notre réunion avec M. le Préfet le 16 avril dernier ; nous avons rappelé les textes et règlements.

- Nos différentes participations :

Aux Comités de Suivi de Site (CSS, ex CLIS-Commission Locale d'Information et de Surveillance des installations classées) de La Glacière, du Jas de Madame et de La Roque,

Aux réunions de délégation de Service Public, du Conseil Consultatif Citoyen (3C),

Aux réunions du Plan d'Élimination des Déchets Ménagés et Assimilés (PEDMA-C.G. 06),

Aux travaux du Conseil De Développement (CDD) de la CASA.

A l'écoute de la population : Notamment pour les nuisances olfactives et sonores,....

L'ADEV remercie la Mairie de Villeneuve Loubet pour son soutien dans nos actions (dont soutien financier, subvention de 500 €).

M. JOVER remercie l'assistance de son attention pendant l'exposé de ce rapport moral, et propose la mise au vote.

Pas d'opposition, pas d'abstention, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

4 - Rapport financier, présenté par le Vice-président Philippe FERRAND.

Les comptes de gestion de l'exercice écoulé, ont été présentés à notre Commissaire aux Comptes Mme Catherine PIGAGLIO, vérifiés et approuvés en avril 2013.

Le compte de résultat fait apparaître :

- Les recettes ont été de 6549 € ; cotisations : 2760 €, dons : 2966 €, subvention Mairie : 500€, produits financiers : 323 €.
- Les dépenses ont été de 5790 €, faisant apparaître un bénéfice de 759 €.

Le Bilan présente des actifs disponibles au 31 décembre 2012 de 14 874.74 €, dont 14 592.74 € sur livrets.

Le Budget prévisionnel pour l'exercice prochain : recettes : 10 000 €, dépenses : 10 550€, soit un déficit de 550 €

Le rapport financier est soumis au vote.

Pas d'opposition, pas d'abstention, quitus est donné au rapport financier à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration demande quitus pour sa gestion de l'exercice 2012

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5 – Elections au Conseil d'Administration 2013-2014.

Cette année trois sortants : Mmes Brigitte GOURMANEL, Joëlle MEILLEURAT, M. Jean Pierre PIVERT,

Au renouvellement par tiers, trois membres sont sortants et acceptent un nouveau mandat : MM. Philippe FERRAND, Serge JOVER, Mme Monique CONSTANT. L'Assemblée accepte de les reconduire.

Nouveaux membres entrant au Conseil d'Administration: MM. Denis BATOZ, Bernard PENNET, Alain PLAISANT.

En aparté : Le film « SUPER TRASH »

Un film de 1 heure 15, de Martin ESPOSITO, qui sera en salle en octobre prochain, la bande annonce du film est projetées. Le Président ayant pu assister à une présentation du film en avant première raconte:

"Près de 2 ans de saisie d'images sur la décharge de La Glacière, par cet azuréen courageux, qui montre tout ce qu'il a pu voir, tous les déversements de produits autorisés ou non autorisés.....odeurs nauséabondes. Les conditions de prises de vues, les conditions de déversements, la diversité des déjections de notre société de consommation, le manque de scrupules scandaleux des exploitants, les agressions insupportables portant atteinte à la santé publique des riverains, à l'environnement naturel, à la qualité de l'eau de la nappe phréatique qui alimente en eau potable notre commune, à la qualité de l'air que nous respirons....."

Avant de donner la parole à M. Richard CAMOU, maire depuis 2 mandats et qui a choisi de ne pas être candidat aux prochaines Elections Municipales, le Président de l'ADEV et le Conseil d'Administration le remercient pour son soutien constant pendant ces douze années.

Le mot de M. le Maire Richard CAMOU :

-Constate tout d'abord que les travaux de l'ADEV sont traités également par la Municipalité : « nous habitons bien dans la même commune »

-Remercie les associations villeneuvoises car force est de constater que, autant les actions administratives de la municipalité semblent se heurter à un mur, autant celles des associations sont écoutées. Continuons d'agir, en coordination, pour que disparaisse le BGVAP, entre autres.

- La Roque : ce n'est pas chez nous, mais les camions passent chez nous, et les nuisances nous causent soucis.

-Les déchets du département : la CASA a fait un gros effort de rénovation sur le site d'Antibes, les autres communautés d'agglomérations, en particuliers Cannes et Grasse, doivent faire le nécessaire pour les leurs.

-Les gens du voyage : que les services de l'Etat respectent les obligations qu'ils nous imposent, concernant le terrain de la vacherie.

- La 3^{ème} voie me rend furieux. Au départ, le projet Cannes-Nice a été imposé, s'est réduit à Antibes-Cagnes, en fait sortie d'Antibes -entrée de Cagnes ; en résumé la seule commune impactée est Villeneuve. Alors, pour ce projet, allons jusqu'au bout : Cannes-Antibes difficile de déranger les personnalités présentes, mais de l'autre côté allons jusqu'à Nice St Augustin. Ce ne sera pas facile.

-Qualité de l'eau : la municipalité suit avec attention.

-Film « Super Trash » : réserves concernant l'interdiction absolue d'entrer pour tout le monde, et la présence sur le site d'une personne qui filme pendant deux ans.....Le film existe, tant mieux, il permettra de montrer ce qu'ont été les nuisances pendant tout

ce temps où ont été accumulés les déchets qui n'étaient même pas ceux de Villeneuve, par la faute d'un exploitant INDIGNE. Que ce film serve de témoignage.

-souhait de progresser ensemble, dans le respect mutuel. « Respectons les Elus, continuons nos actions communes ».

-dernier souhait : que notre slogan « Villeneuve Loubet cœur nature de la Côte d'Azur » demeure bien vivant.

Applaudissements.

Le mot de M. le Député Lionnel LUCA :

Merci M. le Président de votre invitation et de me donner la parole.

Il faut féliciter votre association, responsable et dérangeante (une qualité pour moi), par rapport au Pouvoir établi, et respectueuse des Elus, citoyens comme les autres.

Je rappelle que depuis 1995 jamais les décisions d'Etat n'ont été acceptées sans chercher à défendre l'intérêt de la commune. En particulier, pour ce qui concerne La Glacière il faut rappeler que le dossier présentait 15 arguments négatifs, donc contre l'ouverture de cette décharge, et que le Préfet de l'époque les a rejetés au seul prétexte de l'urgence de la situation. Peut-être, à l'occasion du film « Super Trash », le moment est-il venu de mener une action contre l'Etat, tant il s'est passé des choses particulièrement graves sur ce secteur, même avec le recul du temps, à la lumière des actions engagées pour l'amiante.

Au sujet de la Carrière de La Roque, dire que l'on va recouvrir un million de tonnes de mâchefer avec membrane et que l'on va poser les choses par-dessus paraît assez invraisemblable. La vraie question est « que font les services de l'Etat chargés de contrôler ces activités ? ». Le film est l'occasion d'attirer l'attention sur ces réalités, il n'y a pas prescription.

Les services de l'Etat sont aux ordres, parfois au bénéfice d'entreprises comme VEOLIA, laquelle s'est montré en-dessous de tout, dans une attitude particulièrement indigne sur le chantier des décharges.

Enfin au sujet de la LGV PACA, les événements s'enclenchent comme pour la décharge : « les Elus qui sont contre, on les éloigne, ceux qui sont pour on les garde dans les consultations ». Ma position : je ne vois pas l'intérêt que la LGV ou la LN passe à grande vitesse dans les Alpes Maritimes : le gain de temps est ridicule et le coût exorbitant. Quel est l'intérêt de défigurer, pas seulement Villeneuve, mais tout le paysage azuréen, et les parcs naturels départementaux, ainsi que les zones Natura 2000 par une meurtrissure ? Comment l'Etat peut-il s'abstenir de respecter les règlements ?

Concernant le terrain de la vacherie, rien n'est décidé, la commission chargée de cette étude travaille et soumettra ses conclusions au Préfet. Le terrain de La Baronne semble bien plus approprié.

Il est important que les Elus et les associations soient partenaires notamment sur les procédures judiciaires. Parfois les associations sont mieux entendues que les Elus dans certaines sphères, et permettent aux Elus de mieux travailler.

Merci donc aux associations responsables comme la vôtre.

Applaudissements

6 – Priorités pour l'année 2013-2014.

La Glacière : Réaménagement de la décharge, protection du milieu naturel, procès en appel BGVAP.

Carrière La Roque : poursuivre nos actions en particuliers les procédures juridiques, pour éviter le pire.

LGV PACA ou Ligne Nouvelle : Avec la Coordination « NON LGV PACA » nous continuerons de nous opposer à ces deux projets et soutiendrons la solution alternative de la 3ème voie ferrée Nice-Antibes, voire Nice-Cannes.

Mise en place de contrôles : air, eau, bruit. - Lutte contre les inondations. A l'écoute de tous.

7 – Questions diverses.

Crottes de chien, chiens tenus en laisse. C'est un vrai problème que l'on ne sait guère résoudre, sauf par l'éducation des Maîtres. Souvent, les interventions s'enveniment vite. Pourtant nous sommes équipés : sacs, moto-crottes mais il faut embaucher celui qui conduit l'engin, cela a un coût. Ce problème est très compliqué. La Municipalité y travaille. Il est bien difficile d'interpeler le contrevenant lorsqu'il est seul, non accompagné de son Maître, déclare M. Le Maire.

Intervention auprès de la Société ESCOTA concernant le bruit de roulement sur la chaussée d'autoroute.

M. JOVER adresse un merci à tous les participants et les invite à un pot de l'amitié. La séance est levée vers 12h10.

Fait à Villeneuve Loubet le samedi 20 avril 2013



Le Président de séance :
Serge JOVER



Le Secrétaire de séance :
Michel LABARTHE



Les assesseurs :
Monique CONSTANT,



Jean VIGNAL

Le Conseil d'Administration de l'ADEV s'est réuni le 2 mai 2013 et a procédé à l'élection du nouveau bureau.

Sont élus :

Poste de Président: M. Serge JOVER

Postes de Vice-président(e)s : Mme Pascaline IBERTI, Mme Monique CONSTANT, M. Denis BATOZ

Postes de Trésorier: M. Philippe FERRAND

Postes de Secrétaire: M. Michel SARRET